

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Note 2017-2 sur l'estimation prospective du temps de travail lié à l'examen des déclarations par le Comité de déontologie

Synthèse : le Comité a estimé le temps de travail lié à l'examen des déclarations entrant dans son champ de compétence à 474 heures par an au minimum (en excluant les déclarations à venir des régions dont la fusion n'est pas finalisée et les DPI du personnel).

Le Comité de déontologie alerte l'Union sur le travail devant être réalisé, en application de l'arrêté du 24 avril 2017, et du règlement intérieur de l'UNAASS, pour examiner l'ensemble des déclarations¹. En effet, la présidente du Comité (Dominique Thouvenin) et son chargé de mission (Tristan Berger) ont consacré 18 heures à examiner 82 DPI, en deux jours². Avec la méthode d'analyse actuelle, il est donc possible d'examiner environ 5 DPI en une heure à deux (ou *a priori* 5 DPI en deux heures pour un seul examinateur). Or, l'article 13 de l'arrêté du 24 avril 2017 prévoit que :

« Les associations nationales agréées, les associations régionales agréées, les administrateurs de l'UNAASS, les membres des comités régionaux des URAASS transmettent leurs déclarations publiques d'intérêts (DPI) au comité de déontologie et de prévention des conflits selon des modalités prévues au règlement intérieur. »

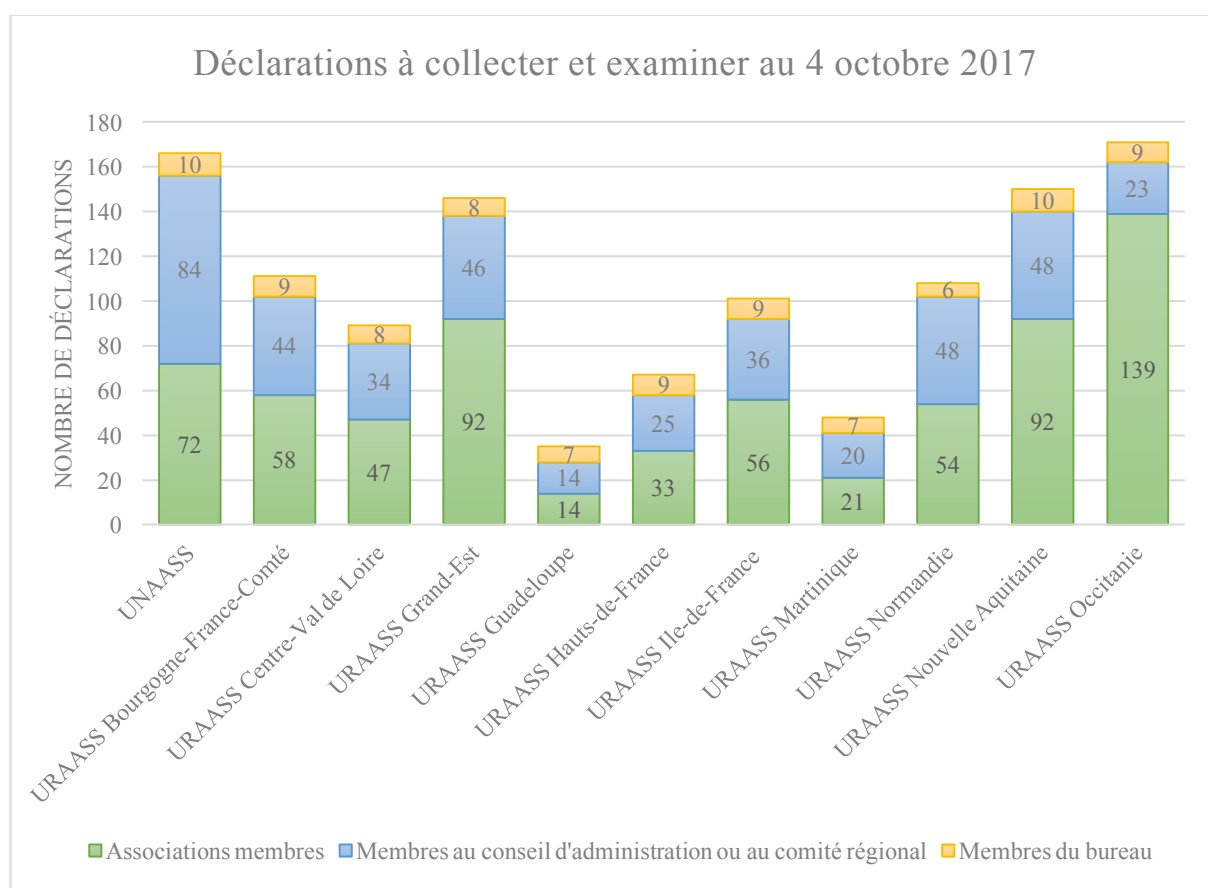
Le règlement intérieur de l'UNAASS précise et ajoute dans son article 15.2.5 alinéa 1 que :

« Le Comité est destinataire des déclarations publiques d'intérêts des administrateurs, des associations adhérentes, des membres associés et de l'ensemble des personnels. »

En nous renseignant auprès des organismes concernés, nous avons pu identifier le nombre approximatif de DPI et de déclarations d'indépendance à venir afin d'estimer le temps de travail nécessaire à la réalisation des missions d'examen du Comité (*cf.* graphique ci-après).

¹ Incluant les déclarations d'indépendance des associations et les DPI des personnes physiques.

² Les 18 et 25 septembre 2017 (*cf.* rapport d'évaluation du comité sur les DPI présenté lors de la réunion du 02.10.2017).



À partir des chiffres ci-dessus, nous avons réalisé une estimation approximative du temps de travail envisagé pour le seul examen de ces déclarations.

	Nombre de déclarations	Temps de travail estimé ³
Somme des associations membres de l'UNAASS et des URAASS	678	271 heures ⁴
Somme des membres du Conseil d'administration de l'UNAASS et des comités régionaux	422	169 heures
Sommes des membres des bureaux de l'UNAASS et des URAASS	92	34 heures
TOTAL	1191	476 heures

³ Considérant qu'il faut approximativement une heure pour examiner cinq DPI à deux, soit *a priori* deux heures pour un examinateur seul.

⁴ Cette donnée s'appuie sur le temps d'examen d'une DPI d'une personne physique ; il est possible que l'examen des déclarations d'indépendance des associations soit *in fine* plus long eu égard à leur contenu plus détaillé.

Ce volume est calculé *a minima* : il n'inclut pas **le temps de collecte des déclarations, le temps de relance des déclarants** (en l'absence de déclaration ou lorsqu'une déclaration est non-conforme), **le temps de classification et d'archivage des déclarations, l'examen des déclarations relatives aux URAASS qui ne sont pas encore constituées** (à savoir la Bretagne, l'Océan indien, les Pays de la Loire, Auvergne Rhône-Alpes, la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur), **l'examen des DPI de l'ensemble du personnel** (prévu par le règlement intérieur) ainsi que les débats du comité sur les cas particuliers et la production de documentation sur l'examen des DPI (rapports, notes, etc.)

Compte-tenu des exigences des textes encadrant le Comité, le volume de travail relatif aux DPI devrait donc être extrêmement important (sans compter que le Comité a d'autres missions qui s'ajoutent à celle-ci). De plus, il faut considérer que ce volume de travail doit être **estimé annuellement** en raison du renouvellement de l'ensemble des déclarations qui doit être effectué chaque année.

Fait à Paris, le 4 octobre 2017

Le chargé de mission : Tristan Berger